

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOXXO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avances
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (avis de demande d'immatriculation) 1	
Récépissés de déclaration d'Associations et de Partis politiques	16
Immatriculation de sociétés	19
Avis de perte de titres fonciers	20

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Dapaong, Lomé, Aného, Tsévié, Sokodé, Agou, Kara et Sotouboua.

Suivant réquisition, n° 21413 déposée le 20 - 07 - 2000, M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 00 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nadégré et borné au nord, au sud et à l'ouest par Douti Laré, à l'est par Ogamo Bagnah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21414 déposée le 20 - 07 - 2000, M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 55 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés NAGNANGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21415 déposée le 20 - 07 - 2000, M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 70 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par le lot n° 144 bis, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots 143 et 145 et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21416 déposée le 21 - 07 - 2000, M. TAKOU Ayaoh Charles, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 46 ca situé à Attiégu, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots 79 et 80, à l'est par le lot n° 78 et à l'ouest par le lot n° 76.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21417 déposée le 21 - 07 - 2000, Mme AGOPOME Adjovi Sika Jocelyne, épouse EDOH, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agovoudou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés des héritiers Agbodjan Séwa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21418 déposée le 24 - 07 - 2000, M. TCHALASSI Lériabalo, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par les lots n°s 477 et 478, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 481 et à l'ouest par le lot n° 479.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21419 déposée le 24 - 07 - 2000, M. VIEGNINOU AGBENYO Kodzo Bâni, profession d'Economiste planificateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2765, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot 2758 et à l'ouest par le lot n° 2756.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21420 déposée le 24 - 07 - 2000, M. TOGNON Koffi Nestor, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord par le lot 1161, au sud par une rue en projet, à l'est par la route d'Adakpamé et à l'ouest par le lot 1162 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21421 déposée le 25 - 07 - 2000, M. GOUDEAGBE Sévi Alphonse, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 57 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 40, à l'est par le lot n° 43 et à l'ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUZO Ahlin Marcel et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21422 déposée le 25 - 07 - 2000, M. GOUNOU Dossou Welinam, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 81 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2191, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 2181 et à l'ouest par le lot 2179.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21423 déposée le 25 - 07 - 2000, M. ADZESSI ZIDA Koffi Prosper, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 167, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 170 et à l'ouest par le lot 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21424 déposée le 25 - 07 - 2000, Père SOKPO Kokou Tohoéno, profession de Prêtre catholique, demeurant et domicilié à Glidji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 51 ca situé à Aného, connu sous le nom de Assou-Kopé et borné au nord par la route Aného-Zowla, au sud par la famille Kpodar, à l'est par la propriété Louis Kpodar et à l'ouest par la famille Attiglah.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Diocèse d'Aného et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21425 déposée le 26 - 07 - 2000, M. d'ALMEIDA Amah Vidoudji, profession de directeur d'imprimerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 09 a 49 ca situé à Tsévié-Mission de Tové, connu sous le nom de Kpala et borné au nord par la collectivité TOMETI Afédzo, au sud par la collectivité Mama Amegassi, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agounyo Domenu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21426 déposée le 26 - 07 - 2000, Mme SEGBOR Améyo Pauline, profession d'agent technique de santé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 40 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 30 m, à l'est par les lots n° 35 et 41 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21427 déposée le 26 - 07 - 2000, Mme TAGBA Bawenamlé, épouse KANEKATOUA, profession d'agent de Fret aérien, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 09 ca situé à Djagblé (Zio), connu sous le nom de Djagblé et borné au nord par la route Djagblé-Abolavé de 20 m, au sud et à l'est par la propriété AGOVI Amewossé et à l'ouest par la propriété Assou Aziakpatsi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21428 déposée le 27 - 07 - 2000, M. GNASSOUNOU Ayao Michel, profession de représentant, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 47 ca situé

à Anèho, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la collectivité OTTO, au sud par l'Emprise voie ferrée Lomé-Anèho, à l'est par la collectivité ATTI et à l'ouest par ATI Goméali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21429 déposée le 07 - 07 - 2000, M^c MATHE Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca 50 situé à Lomé Aflao-Agbalépédogan, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2362, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 2372 et à l'ouest par le lot n° 2370.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21430 déposée le 27 - 07 - 2000, M^c MATHE Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 77ca situé à Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 2401, à l'est par le lot n° 2409 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21431 déposée le 27 - 07 - 2000, M. LAWSON-ZANKLI Fessou Foli, profession de directeur des Etablissements LAZAF, demeurant et domicilié à Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 99 ca situé à Glidji, connu sous le nom de Abalo-Kondji et borné au nord par les lots n° 163 et 155, au sud par les lots n° 153 et 166, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par la route Glidji-Ganaré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21432 déposée le 31 - 07 - 2000, Sœur Yveline CLAUDE, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 49 a 58 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Kpedigni et borné au nord par la propriété des Religieuses de l'Assomption, au sud par la propriété AMENOUVOR Komlan, à l'est et à l'ouest par la propriété AMENOUVOR Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21433 déposée le 31 - 07 - 2000, M YACOUBOU Moumouni, profession de militaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 10 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de gendarmerie et borné au nord par les lots n° 1060, 1061 et 1062, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1069 et à l'ouest par le lot n° 1059 et le lot n° 1058.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21434 déposée le 01 - 08 - 2000, Mme SALAO Ramatou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 20 ca situé à Tokoin Forever, connu sous le nom de Forever et borné au nord par le lot n° 4, au sud par un lot non identifié, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à OKOUNDE Karim Adébayo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21435 déposée le 01 - 08 - 2000, M. DJIBOM Elotodé, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Anèho, connu sous le nom de Messan Kondji et borné au nord, au sud, à l'ouest par les héritiers HOUEDAKOR et à l'est par la collectivité DJIYEHOUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21436 déposée le 02 - 08 - 2000, M. KITSO Komlavi, profession d'assistant gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sururbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Apédokoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADZIKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21437 déposée le 03 - 08 - 2000, M. IHOU Kuami Agbogboli, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21438 déposée le 03 - 08 - 2000, Mme MINTOUMBA YENDOUBAN, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12

a 20 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord, à l'ouest par la propriété GNOGMIRE Kokou Gbandi, au sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'est par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21439 déposée le 03 - 08 - 2000, Mme MINTOUMBA YENDOUBAN, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 44 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par la propriété NOUDJOA Koll, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par la propriété BANIME NIEBA et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21440 déposée le 03 - 08 - 2000, M. ABITA TCHEKOURA T'NACHEA, profession de caissier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 39 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Sokodé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Kamah, au sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21441 déposée le 03 - 08 - 2000, M. KONLAMBIGUE PIKABE, profession de plongeur sous-marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 58 a 63 ca situé à Avéta (Kplimé), connu sous le nom de Avéta Zogbla kopé et borné au nord par la collectivité AHOUE et la propriété ESE Ahiamakpotsi, au sud par la propriété PIKABE et la collectivité DICK, à l'est par la collectivité DICK Alumovi et à l'ouest par la propriété KLOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21442 déposée le 04 - 08 - 2000, M. OLYMPIO Omotayo Kodjo Marcus, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 08 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé Avatamé et borne au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AMEGNIDOR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle OLYMPIO Akuélé Kindé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21443 déposée le 04 - 08 - 2000, M. POSSO AYA OVI Jean, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Abové et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21444 déposée le 04 - 08 - 2000, Mme SITI Akoélé, profession d'infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée en Allemagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 85 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Maman N'danida et borné au nord par le lot n° 558, au sud par le lot n° 553, à l'est par le lot n° 555 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21445 déposée le 07 - 08 - 2000, M. WOTOGNON B. LOGOSSOU, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeu-

ble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 ha 25 a 97 ca situé à Agou, connu sous le nom de ADZAKPA Zokouvé et borné au nord par la propriété Yaovi DATSOMO, au sud et à l'est par la route Amoussou-Kopé-Wodomé et à l'ouest par la propriété GUEMEGAH Kossi Folly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21446 déposée le 08 - 08 - 2000, M. ASSOUMA Aboudou, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 29, au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 32 et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21447 déposée le 08 - 08 - 2000, M. PEKEMSI Kudjow-Kum, profession d'administrateur de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21448 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 81 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la route nationale Lomé-Anèho, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AMOUSSOU Vignon..

Il déclare que ledit immeuble appartient à Nicolas L. LAWSON et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21449 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le TF n° 16635 RT, au sud par les lots n° 88 et 89, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le TF. n° 14935 RT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SODOFIO Adjoa, épouse OBIANG et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21450 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 72 ca situé à Anèho-ville, connu sous le nom de Yesuvito et borné au nord par la propriété Lawson, au sud par la famille LASSEY, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par le cimetière municipal d'Adjido.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ABBEY Assiabo Aimé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21451 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 04 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Totsivi et borné au nord par le lot n° 1699 bis, au sud par une rue de 21 m, à l'est par le lot n° 1698 bis et à l'ouest par le lot n° 1698 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SAKPA Komla et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21452 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e MOUHAMED TCHASSONA-TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 97 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété TAMAKLOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LANGE JOOST Marie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21453 déposée le 09 - 08 - 2000, M. KPODAR EKUE Nesto, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Logopé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 865, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 863.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Mensah Assialokey Edoe, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21454 déposée le 09 - 08 - 2000, révérende soeur RAVANELLI PADINA, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Cotonou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 97 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KLIKAN

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses Filles de St Camille et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21455 déposée le 09 - 08 - 2000, M. NANDJA Zakari, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21456 déposée le 09 - 08 - 2000, M. KWETEVI Nikoué Djigbondeh, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 46 a 77 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Agoudja-Amatoukpé et borné au nord par la propriété Nukafo Seba, au sud et à l'est par la collectivité BOSSOU et à l'ouest par la propriété Dama Dramani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21457 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 2139 et 2140, à l'est par le lot n° 2138 et à l'ouest par le lot 2136.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Léontine Ivette KUEDJOVI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21458 déposée le 09 - 08 - 2000, M^e EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2136 bis, à l'est par le lot n° 2137 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Kuaku KUADJOVI AYEDEU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21459 déposée le 10 - 08 - 2000, M. EKPAYE-TCHAA YIKPA, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 930, au sud par le lot n° 926, à l'est par le lot n° 929 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21460 déposée le 11 - 08 - 2000, M. ASSOGBA Koffi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le TF. n° 19106 RT, au sud par le lot n° 1232, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1225.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATANLEY AHLONKO Gabriel et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21461 déposée le 11 - 08 - 2000, M. LIMDO Banla Yaya, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16, au sud par le lot n° 2625, à l'est par le lot n° 2633 et à l'ouest par le lot n° 2631.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21462 déposée le 11 - 08 - 2000, M. NOUWOGA Akolly Noël, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 90 a 98 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Noépé et borné au nord par la collectivité Atsu Kpodzo, au sud par la collectivité TAMEKLO-AMAVI, à l'est par la collectivité AYEDE et à l'ouest par la collectivité NETCHRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21463 déposée le 14 - 08 - 2000, Mme AYIKA, épouse SEWOUL Jeanine Ivette Kayi, profession de gérante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 4 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par le lot n° 100, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 98 et 97 et à l'ouest par les lots n° 102 et 101.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21464 déposée le 14 - 08 - 2000, M. AKOURETEVI Ahlonko Sosthène, profession d'agent de voyage, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 56 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Dekpo et borné au nord, au sud, à l'est par AGBOVI Toulassi et à l'ouest par Détékou Yao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WOAMEKPO Kodjovi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21465 déposée le 17 - 08 - 2000, M. SALAMI Nadjimou, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 88 ca 70 situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la propriété Sémé Dégbé, au sud par la propriété Hangbonon Raphaël, à l'est par la propriété Ake Gatiglo, à l'ouest par la propriété Hangbonon Raphaël.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21466 déposée le 17 - 08 - 2000, M. SALAMI Nadjimou, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao Avédji, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21467 déposée le 17 - 08 - 2000, M. SALAMI Nadjimou, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 85 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2306, au sud par le lot n° 2304, à l'est par le lot 2305 et à l'ouest par la route J. Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21468 déposée le 17 - 08 - 2000, M. ATOUGA Lapodini, profession d'ingénieur Agro-Economiste, demeurant et domicilié à Dapaong Nassablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 33 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés SONOU Kansam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21469 déposée le 17 - 08 - 2000, M. MOUSSA Salam, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Tokoin, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des lots Numérotés, au sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21470 déposée le 18 - 08 - 2000, M. KPODAR Ekué Nesto, profession de directeur de société PAJAR demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 95 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la propriété ALI Yawovi, au sud par la collectivité WODOMEGLO, à l'est par la propriété DJAKA Koami et à l'ouest par la collectivité CHIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21471 déposée le 18 - 08 - 2000, M. SEGBEDJI Félix Sessouafia, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 50 ca 62 situé à Bè, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par les lots n° 99 et 100, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par le lot n° 102.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21472 déposée le 18 - 08 - 2000, Mme AKPEMADA A. Unabadzo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de

6 a 80 ca 96 situé à Lomé Aflao; connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 804, au sud par le lot 806, à l'est par le lot 814 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21473 déposée le 18 - 08 - 2000, M. TETOUWALA Maladji Akitili Koffi, profession de conseiller agricole, demeurant et domicilié à Tététo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 85 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Adjengré et borné au nord par la propriété OURO-KONA Salifou, au sud par la propriété TCHASSIM Hassikissi, à l'est par les propriétés Tchondie Evala et ADAO Anankori et à l'ouest par la route Nationale Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21474 déposée le 18 - 08 - 2000, M. ADDRA Kokou Vitry, profession de directeur de la société LALA demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 37 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 335 et 336, à l'est par le lot 334 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21475 déposée le 21 - 08 - 2000, M. KEKESSI Komivi Emmanuel, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 678, à l'est par le lot n° 668 et à l'ouest par le lot n° 666.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21476 déposée le 21 - 08 - 2000, M. KEKESSI Komivi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 89 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue réserve administrative, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21477 déposée le 21-08-2000, M. KUDAYAH Akoly Nayah Azonsu Philippe, profession d'économiste, demeurant à Lomé, et domicilié à Klouvikondji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 25 a 04 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Assahoun et borné au nord par le surplus de la propriété Zévon Kodjo, à l'est et à l'ouest par les propriétés Zévon Kodjo et au sud par le ruisseau Klikpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21478 déposée le 21 - 08 - 2000, M. KUDAYAH Akoly Nayah Azonsu Philippe, profession d'économiste, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 54 a 04 ca situé à Anèho, connu sous le nom de Dévikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21479 déposée le 21 - 08 - 2000, M. KUDAYAH Akoly Nayah Azonsu Philippe, profession d'économiste, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une voie expresse de 35 m, à l'est par le lot 11B et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21480 déposée le 22 - 08 - 2000, M. KPEBANE Abdoulaye, profession d'officier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot 797, au sud par une rue projetée de 16 m, à l'est par le lot n° 799 et à l'ouest par le lot n° 798 B et à l'ouest par le lot n° 798 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SABA Vicky et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21481 déposée le 23 - 08 - 2000, M. EDORH TOSSA Ezi, profession de directeur financier, demeurant en France, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 39 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par les lots n° 19 A et 20, au sud par le lot n° 17 et une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21482 déposée le 23 - 08 - 2000, M. ANI Akla Ezzo, profession d'inspecteur des impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 75, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 73.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21483 déposée le 23-08-2000, Mme MENSAH-NUNYAKPEN Kayi, épouse KUEVI, profession d'attaché d'administration demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par les collectivités AGBAGNON Broussou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21484 déposée le 23 - 08 - 2000, M. KUEVI Kankoé, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 13 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités AGBAGNON Broussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21485 déposée le 23 - 08 - 2000, M. LAMEDI Inoussa, profession de directeur des Ets Alpha Pneus demeurant et domicilié à Lomé Adidogome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 97 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 30 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par une ruelle de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21486 déposée le 23 - 08 - 2000, M. KUEVIKOE Povi Dovi, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Anèho, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités ETOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ALADE Peace Régine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21487 déposée le 23 - 08 - 2000, M. KUEVIKOE Povi Dovi, profession de fonctionnaire à la retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Anèho, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par les collectivités ETOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Kponton Ayoko Marguerite et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21488 déposée le 24 - 08 - 2000, M. HEMOU Kpatcha, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 773, à l'est par le lot n° 774 et à l'ouest par le lot n° 770.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHALAKOU Augustin et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21489 déposée le 24 - 08 - 2000, M. GBEASSOR M. François, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 55 ca situé à Kpalimé, connu sous le nom de Agomé-Kpodzi et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par la propriété ALLA Manuela.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21490 déposée le 24 - 08 - 2000, Mlle ALI Badjouma, profession de juriste d'entreprise, demeurant et domiciliée à Lomé Cébévito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Avédji-Soviépé et borné au nord par les lots n°s 690 bis et 693, au sud par les lots n°s 688 et 689, à l'est par le lot n° 691 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21491 déposée le 25 - 08 - 2000, M. TAKOYA Koffi, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Massahoin et borné au nord par le lot n° 18, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21492 déposée le 25 - 08 - 2000, M. GBEDO Semevo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 18 ca situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue de 20 m, à l'est par une rue de 13 m et à l'ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21493 déposée le 25 - 08 - 2000, Mlle TEAGBO THEMSON Dédé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 49 a 12 ca situé à Lomé-Aflao Akato, connu sous le nom de Viépé et borné au nord par la collectivité Agbayi, au sud et à l'est par les collectivités SODEDJI et à l'ouest par la collectivité Agbodji Esso.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21494 déposée le 25 - 08 - 2000, Mme Ayawa Kodjo ABALO, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 85 a 35 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par la propriété Azowoubo Dossè, au sud par la collectivité Gayizo Komla, à l'est par la propriété Kpowbié et la collectivité Gayizo et à l'ouest par la propriété Azowoubo Dossè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21495 déposée le 28 - 08 - 2000, M. KADJE Comla, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Hédzranawoé,

connu sous le nom de Rive du Zio et borné au nord par le lot n° 1033, au sud par le lot n° 1029, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par le lot n° 1031.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21496 déposée le 28 - 08 - 2000, M. Chémahoé GBEASSOR, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par le lot n° 39, au sud et à l'est par deux rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMONI Massan, née GBEASSOR et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21497 déposée le 28 - 08 - 2000, M. GBEASSOR Homéfa, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 41 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kponton Kuassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21498 déposée le 28 - 08 - 2000, M. ADJAGBA Kossi, profession de médecin, demeurant et domicilié à Pya, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 24 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dougoyo et borné au nord par le lot n° 409, au sud par le lot 402, à l'est par les lots nos 404 et 407, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21499 déposée le 28 - 08 - 2000, M. ADJAGBA Kossi, profession de médecin, demeurant et domicilié à Pya, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 431, au sud par une ruelle de 6 m, à l'est par le lot n° 433 et à l'ouest par un Rond-point.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21500 déposée le 28 - 08 - 2000, M. ADZIGBEY Yao Gbévopé, profession de chef division Transport, demeurant et domicilié à Abuja Nigéria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 788, au sud par une rue en projet de 21 m, à l'est par les lots 789 bis et 789, à l'ouest par le lot n° 785.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21501 déposée le 29 - 08 - 2000, M. LAWSON Dosseh Maghou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Château majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 05 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1362, au sud par le lot 1359, à l'est par les lots nos 1368 et 1369, à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21502 déposée le 29 - 08 - 2000, M. ABI Kao, profession de cadre SAZOF, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

culatation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 02 ca situé à Kara, connu sous le nom de Bohou-Abalhouré et borné au nord et à l'est par la propriété Pidjaréou Takouda, au sud par une route existante de 14 m à l'ouest par la propriété Alouya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21503 déposée le 29 - 08 - 2000, M. ABI Kao, profession de cadre SAZOF, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoé Apényigbui et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 334 bis, à l'est par le lot n° 335 et à l'ouest par le lot n° 333.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21504 déposée le 29 - 08 - 2000, M. TCHAO Ago K. Badanadu, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Gblenkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 83 a 77 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Atiéme et borné au nord par TAGA Agbédivlo, au sud par la propriété Kombli, à l'est par Woassi Gnamado et Viza Afandonou, à l'ouest par la collectivité Akossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21505 déposée le 29 - 08 - 2000, M. DEH Kossi Mawuli-Nyatépé, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 298, au sud par le lot n° 300, à l'est par le lot n° 289 à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21506 déposée le 29 - 08 - 2000, M. AZIABU Kodjo Alexandre, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé cité de Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Anèho Gbodjomé, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété Agbessi N'Koali Amévi, à l'ouest par la route Gbodjomé-Togokomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21507 déposée le 29 - 08 - 2000, M. AHYI Ayité Etienne, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1806, au sud par une rue en projet de 28 m, à l'est par le lot n° 1801 et à l'ouest par le lot n° 1799.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21508 déposée le 30 - 08 - 2000, M. AKPAKI Kokou Ayédjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 17 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Atsanvé Zogbé et borné au nord, au sud, à l'ouest par Wegan Attissogbe, à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21509 déposée le 30 - 08 - 2000, M. AYIH-AKAKPO Adamah Richard, profession de cadre d'Assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé-Aflao Ségbé, connu sous le nom de Zanvi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Konou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKAKPO Ayikoé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21510 déposée le 30 - 08 - 2000, M. TAGBA Ataféitom, profession d'ingénieur télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le n° 184, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 187 bis et à l'ouest par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21511 déposée le 30 - 08 - 2000, M. AGON Essolakina, profession d'ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Adéwui Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par les lots n°s 1231 et 1232, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 1232 et 1234, à l'est par les lots n°s 1242 et 1243 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21512 déposée le 31 - 08 - 2000, M. SIMPARA Ibrahima, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 23 a 90 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nanergou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djakoumé Djaba, à l'est par la route Nationale n° 1 et au sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21513 déposée le 31 - 08 - 2000, M. SASSOU Akoli, profession de boucher, demeurant et domicilié à Lomé Abobokomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Gbonfou K. Thomas

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS ET DE PARTIS POLITIQUES

N° 1046/MISD-SG-DAPSC-DSC du 07/08/2000

Denomination : " JEUNESSE EN MISSION POUR L'AVENIR"
(J.M.A.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Améliorer les conditions de vie des populations ;
- Favoriser l'éducation de la jeune fille au sein de sa famille et dans sa communauté ;
- Lutter contre les MST/SIDA et les grossesses précoces ;
- Améliorer les conditions de vie des femmes ;
- Intervenir dans la protection de l'environnement ;
- Contribuer aux actions populaires d'un développement participatif durable ;
Garantir la croissance économique sociale et susciter les actions participatives de la population à la base.

Lomé, le 7 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1051/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7/08/2000

Denomination : " ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA MUSIQUE CLASSIQUE"
(AS. DE. MU. C. / FADORE)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Développer le goût et l'étude de la musique classique auprès des populations togolaises et partant d'elles des populations africaines.

- Fournir aux musiciens les plus méritants le soutien nécessaire au développement de leur talent par des appuis divers.

Lomé, le 7 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1052/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7/08/2000

Dénomination : "ASSOCIATION CORPS SAIN"

Siège : Lomé - Togo

Buts : Promouvoir la santé et le développement des couches sociales sous toutes leurs formes : éducation, information, assistance et appui.

Lomé, le 7 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1054/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8/08/2000

Dénomination : "CENTRE DE PARRAINAGE ET D'AIDE POUR
LE DEVELOPPEMENT"
(C. P. A. D.)

Siège : Sotouboua (P/Sotouboua) - Togo

Buts : Réinsérer les jeunes prisonniers libérés et les jeunes délinquants dans la société ;

- Promouvoir et soutenir des orphelins et des délaissés sociaux ;
- Lutter contre la drogue, l'analphabétisme et le SIDA ;
- Soutenir des projets de développement.

Lomé, le 8 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1067/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9/08/2000

Dénomination : "HANDY EDDI SPORT"
(H. E. S.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Ouvrir pour le rétablissement des malades atteints de problèmes aussi bien physique que moral ;

- Promouvoir une rééducation plus humaine, veiller au maintien de cette santé recouvrée par des exercices sportifs appropriés et rechercher le bien être et l'épanouissement communautaire de ses membres.

Lomé, le 9 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1070/MISD-SG-DAPSC-DAPA du 9/08/2000

Dénomination du Parti : PARTI SOCIALISTE TOGOLAIS (PS)

Siège social : B. P. 353 Tél. 27 33 01 Lomé - Togo

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION & adresse complète
Président National	GNAKPAOU Atani Abalo	Agent des Douanes B. P. 353 Lomé
Secrétaire National	TCHANDAO Piabalo	Economiste -Gestion- naire EDITOGO B.P. 891
Commissaire à l'Information, à la Propagande et porte Parole du Parti Chargé des Relations avec les Fédérations	Tchamie Tchala	Comptable METFPA B.P. 398 Lomé
Commissaire à la Promotion de la Femme et à l'Action Sociale	ESSO Ama	Secrétaire de Bureau ARSP B. P. 4828 Lomé
Commissaire aux Finances et à l'Economie	KEDELINA Komi Tagba	Comptable FASEG-UB B.P. 1515 - Lomé
Commissaire aux Relations Extérieures	OTTOU Kokou	Sociologue DERP B.P. 12769 - Lomé
Commissaire à la Planification et à l'Organisation	WAKIOU Filandi	Imprimeur EDITOGO B.P. 891

Lomé, le 9 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1072/MISD-SG-DAPSC-DSC du 09/08/2000

Dénomination du parti : " PACTE SOCIALISTE POUR LE
RENOUVEAU (P. S. R.)"

Siège social : B. P. 8520 Tél. 21-69-14 Lomé-Togo

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL DUPSR

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION & adresses complète
Président National	ABI Tchessa	Avocat. En à l'UB. Etude de Me ACOUETEH 48. Av. Grunitzky B. P. 4582 Lomé Tél. 04 41 04 Résidant Quartier Agbalépédo
Porte - Parole	WOLOU Komi	Enseignant à l'UB B. P. 30229 Lomé Tél. 25 50 69 Quartier Adewi
Secrétaire Chargé de la Formation Politique	AGNINA Yacoubou	Administrateur à la société des Postes du Togo B.P. 2959 Lomé Tél. 22 40 56/07 59 59 Résidant Quartier Klikamé
Secrétaire Chargé de la Trésorerie	BOUKARI Salifou	Expert Juriste et Fiscal B.P. 8790 Lomé Tél. 05 14 28 Resident au quartier Hedzranawé
Secrétaire Chargé de l'Organisation et de la Propagande	TCHALLA Biou	Enseignant Biologiste Chargé de TD à l'UB B. P. 30229 Lomé Tél. 22 08-66 Quartier Tokoin Gbonvié

Lomé, le 9 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1073/MISD-SG-DAPSC-dsc du 10/08/2000

Dénomination : " ASSOCIATION POUR L'APPUI A LA PRO-
MOTION DES ENFANTS DESHERITES"
(A. P. E. D.)

Siège : Assanhou (P/Ave) - Togo

Buts : Contribuer à l'amélioration de la situation sociale des enfants démunis au sein des populations rurales et urbaines afin de leur permettre de prendre la relève dans l'efficacité pour un développement durable.

Lomé, le 10 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1075/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/08/2000

Dénomination : "GENERATIONS FUTURES"

Siège : Amoussime (P/Yoto) - Togo

Buts : Lutter contre la pauvreté et la misère sous toutes leurs formes ;
- Aider les Communautés rurales les plus démunies à se prendre en charge dans le domaine de la santé
- L'Education, l'environnement et l'Agro-pastorale ;
- Développer l'esprit d'entraide et de solidarité sous toutes ses formes.

Lomé, le 11 Août 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1077/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/08/2000

Dénomination : "PROJET OUEST AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE SECOURS"
(P. O. A. D. A. S.)

Siège : Niamtougou (P/ Doufelgou) - Togo

Buts : Promouvoir des activités dans le secteur agricole ;
- Assister et orienter les nécessiteux aux moyens d'information pour un développement socio-économique rationnel ;
- Inviter les bailleurs de fonds internationaux à investir dans le milieu.

Lomé, le 11 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1078/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/08/2000

Dénomination : "INFRA - TOGO"

Siège : Lomé - Togo

Buts : Doter ou de faire des Communautés de base des Infrastructures Socio -Educatives et sanitaires à savoir : la réhabilitation ou la construction des bâtiments scolaires, des latrines communautaires, des centres de santé et des dépotoirs contrôlés.

Lomé, le 11 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1079/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/08/2000

Dénomination : "ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS
DU TOGO"
(A. S. P. T.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : A vocation à appuyer financièrement, matériellement et moralement l'action du corps des sapeurs pompiers togolais.

Lomé, le 11 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1081/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2000

Dénomination : "ALLIANCE TOGOLAISE POUR L'EGALITE
DES GENRES"
(A. T. E. G.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'ONG ATEG vise le développement social, économique et culturel du genre humain à travers l'émancipation de la femme et la protection des droits de l'enfant.

Lomé, le 14 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1082/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2000

Dénomination : "TERRE D'AVENIR"

Siège : Lomé - Togo

Buts : Coordonner les efforts des ONG et Associations en lutte pour l'élimination de la pauvreté à travers la conjugaison des expériences avec l'apport d'un appui technique et financier par le

biais de la coopération décentralisée. Elle entend servir d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds, les gouvernements et les ONG dans le cadre du processus de développement humain durable.

Lomé, le 14 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1083/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2000

Dénomination : "PROTECTION ET PROMOTION DE LA
DIGNITE DE L'ENFANT"

Siège : Kara (P/ Kozah - Togo)

Buts : Assurer un meilleur avenir à l'enfant en restaurant sa dignité par : la lutte contre le trafic et le travail des enfants, le tourisme sexuel, la pédophilie, l'analphabétisme et la pauvreté.

Lomé, le 14 Août 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

IMMATRICULATION DE SOCIETES

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 25 Juillet 2000, sous le numéro 2000 B 0606 de la constitution par acte du 24 Avril et 22 Juin 2000 d'une société à Responsabilité Limitée dénommée «LA PIERRE ROSE» au capital de 1.000.000 de Francs CFA dont le siège est à Lomé, 30 Boulevard du 13 Janvier BP. 7097 et ayant pour objet : L'Import-Export, le commerce général, l'achat, la vente, la négociation et le transport, la transformation et le conditionnement de tous produits agricoles bruts, la représentation commerciale et industrielle et tous types d'activités dans les formes les plus diverses relatives aux produits provenant d'exploitation agricole au Togo. Et plus généralement, toutes opérations économiques similaires ou connexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation. Gérant : Monsieur Pierre Antoine Assion DOSSEVI.

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 25 Juillet 2000, sous le numéro 2000 B 0605 de la constitution par acte du 12 Juillet 2000 d'une société à Responsabilité Limitée dénommée «ROSETEX» au capital de 1.000.000 de Francs CFA dont le siège est à Lomé, 2, rue de la Gare BP 2184 et ayant pour objet : Toute activités d'achat, de vente, de location, de négociation et de prestation de service, de biens meubles et immeubles.
Durée de la Société : 99 an à compter de son immatriculation
Gérant : Madame Dédé Gamélé CREPPY.

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 4167 inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume XXII, F°45 appartenant à Madame Béatrice COMLAN, Couturière, demeurant à Lomé, quartier Nyékonakpoè.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20 722 RT, Vol 104, F° 186, appartenant à Monsieur FREITAS Koffi Kaïta Egnyo, Comptable à la SATAL, demeurant à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 8.860 de la République togolaise, volume LXV Folio 124 appartenant à Monsieur AHIEKPOR-DRAVIE César, Agent Commercial en retraite demeurant à Lomé Kodomé.

Pour deuxième Insertion